



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

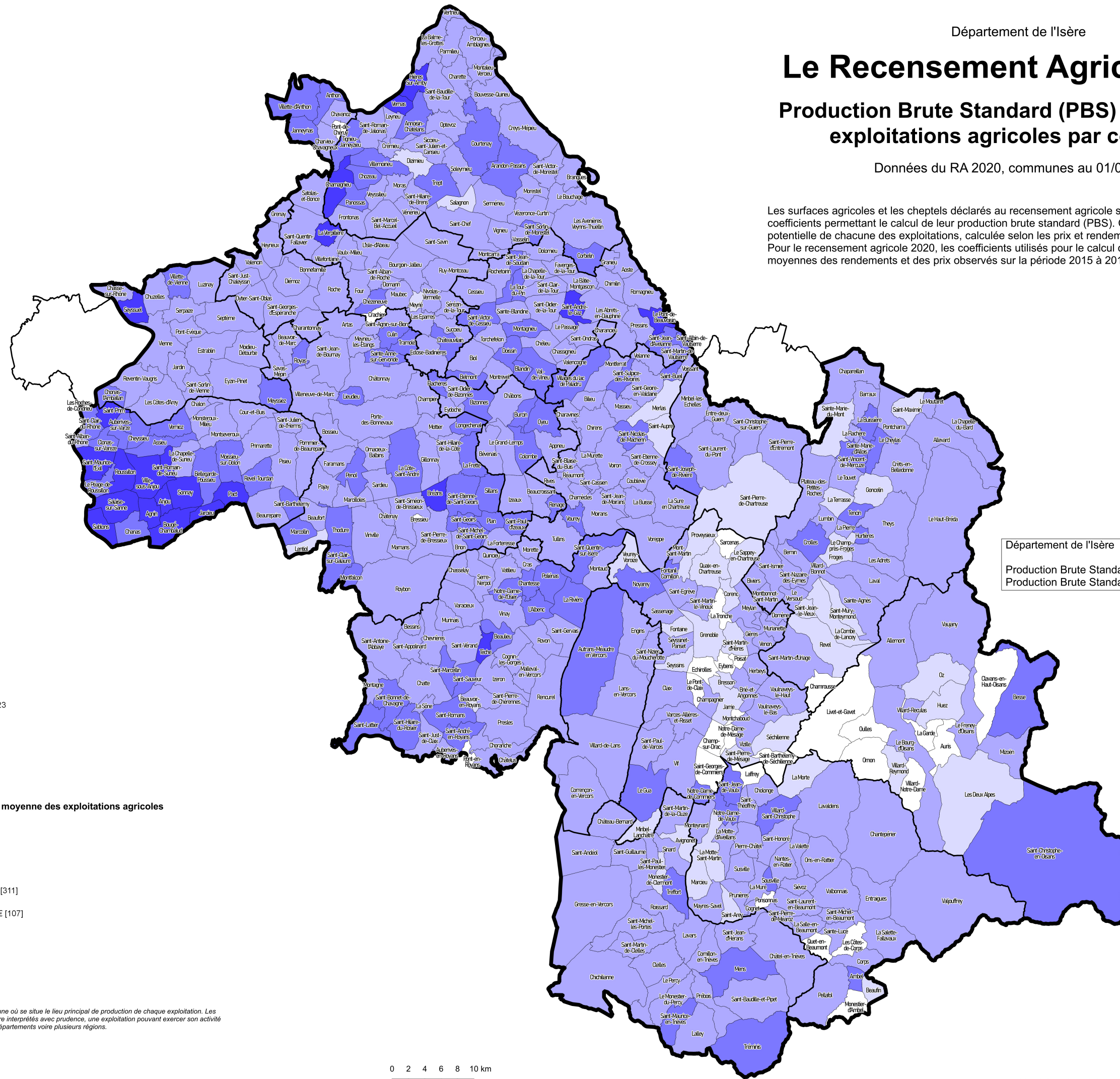
Département de l'Isère

Le Recensement Agricole 2020

Production Brute Standard (PBS) moyenne des exploitations agricoles par commune

Données du RA 2020, communes au 01/01/2023

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.



Département de l'Isère
Production Brute Standard moyenne des exploitations en 2020 : 88 911 €
Production Brute Standard moyenne des exploitations en 2010 : 76 306 €

- Département de l'Isère
- EPCI au 01/01/2023
- Commune au 01/01/2023

Production Brute Standard moyenne des exploitations agricoles par commune (RA 2020)

- pas de production [29]
- moins de 25 000 € [43]
- de 25 000 à 100 000 € [311]
- de 100 000 à 250 000 € [107]
- plus de 250 000 € [22]

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions.

